

AVIS DE CLOTURE DE LA CONCERTATION

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHARLEVAL

La concertation relative à l'élaboration de la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charleval, ouverte depuis l'engagement de la procédure prescrit par délibération du 26 septembre 2019, se clôturera le 22 juillet 2021.

Jusqu'à cette date, incluse, le dossier de concertation est consultable en Mairie de Charleval et au sein des locaux du Conseil de Territoire du Pays Salonais aux adresses, jours et heures suivants :

Mairie de Charleval: Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel-de-Ville, 13350 CHARLEVAL - Le lundi, Le mardi et mercredi 08h30 - 12h00 / Le jeudi 08h30 - 12h00 / 13h30 - 19h00 / et le vendredi 13h30 - 16h30.

Conseil de Territoire : Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE, du lundi au vendredi de 08h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public, pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique :

<https://www.registre-numerique.fr/Revision-alleege-N1-PLU-Charleval>

Il peut également consulter le dossier sur les sites web suivants :

<https://www.charleval-en-provence.org> et <http://www.agglopo-le-provence.fr>

Tout renseignement peut être demandé à la Division Planification Urbaine (Conseil de Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix Marseille Provence, 04-90-59-69-63, severine.bellon@ampmetropole.fr).

Nicolas ISNARD